



# Santé Environnement

16 actions pour prévenir et réduire les risques  
sur la santé des habitants des Pays de la  
Loire liés aux pollutions chroniques  
et autres perturbations  
de l'environnement  
2005 > 2008

Plan régional  
Pays de la Loire

## Bilan 2005 > 2008

Avril 2009

# Le PRSE

## Plan Regional Sante-Environnement des Pays de la Loire

- Les risques sur la santé liés aux pollutions de l'environnement constituent une préoccupation grandissante et légitime de nos concitoyens. Certaines pathologies (maladies respiratoires ou cardiovasculaires, cancer, etc.) peuvent être associées à des facteurs environnementaux comme la pollution atmosphérique urbaine, la dégradation de la ressource en eau, ou l'exposition aux substances chimiques dans les milieux de vie et de travail. Ces constats ou interrogations appellent aujourd'hui à la poursuite et au renforcement de l'effort de prévention.
- C'est pourquoi un Plan national santé-environnement (PNSE) a été adopté par le Gouvernement le 21 juin 2004, conformément à la stratégie nationale du développement durable du 3 juin 2003. Ce plan, confirmé par la loi de santé publique du 9 août 2004, permet de répondre aux engagements pris par la France au niveau international.
- Déclinaison locale du PNSE, le Plan régional santé-environnement (PRSE) 2005-2008 constitue un support de la politique de santé environnementale dans les Pays de la Loire. Intégré au plan régional de santé publique (PRSP), il formalise une première étape visant à garantir dans notre région un environnement toujours plus respectueux de la santé de ses habitants.
- Ce document de synthèse présente le bilan du PRSE 2005-2008 des Pays de la Loire à travers les principales actions engagées et les perspectives. Il constituera un outil d'orientation pour l'élaboration du second PRSE 2009-2013.

### → Des actions

Cadrées par des objectifs lisibles et quantifiés et l'état de leur avancement évalué au travers des bilans annuels.

### → Des priorités

Seize actions, dont huit considérées comme prioritaires.

### → Une mobilisation de nombreux acteurs

Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du PRSE (collectivités territoriales, associations, services de l'Etat, représentants du monde socio-économique).

### → Une large place accordée à l'information et au débat

Volonté de promouvoir une information large et objective sur la problématique de santé-environnement, les avancées obtenues et les difficultés ou écarts encore enregistrés

**Réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008**

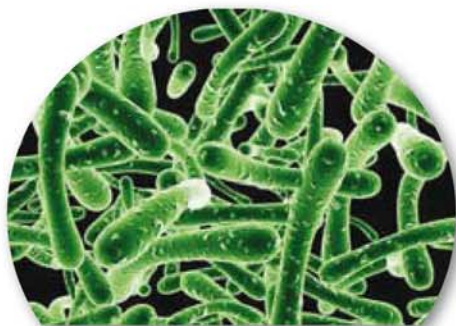
**1.1 Prévention des risques liés aux tours aérofrigorifères humides (TARH)**

Visites d'inspections réalisées auprès d'une quarantaine d'entreprises chaque année (soit 10 à 15 % du parc régional d'installations) visant à vérifier les conditions d'exploitation des TARH.

Contrôles inopinés réalisés par des laboratoires d'analyse de l'eau auprès d'une cinquantaine d'entreprises chaque année.

**1.2 Prévention des risques liés aux réseaux d'eau chaude sanitaire**

Contrôle de réseaux d'eau chaude sanitaire dans les établissements de santé (79 inspections réalisées soit 53 % du parc), les piscines permanentes (150 inspections soit 100 % du parc) et les établissements recevant du public (500 inspections soit 14% du parc).



**1.3 Actions d'information et de sensibilisation auprès**



• **des gestionnaires d'établissements à risque**  
Élaboration d'un guide de bonne pratique et d'entretien des réseaux d'eau.

Sensibilisation des gestionnaires d'hôtels suite à une étude sur 63 établissements de la région.

Journées d'information à destination des maisons de retraite.

• **des exploitants des réseaux (plombiers chauffagistes,...)**

85 professionnels formés en lien avec les syndicats professionnels (CAPEB, FFB).  
37 techniciens et ingénieurs hospitaliers formés à l'hydraulique des réseaux.

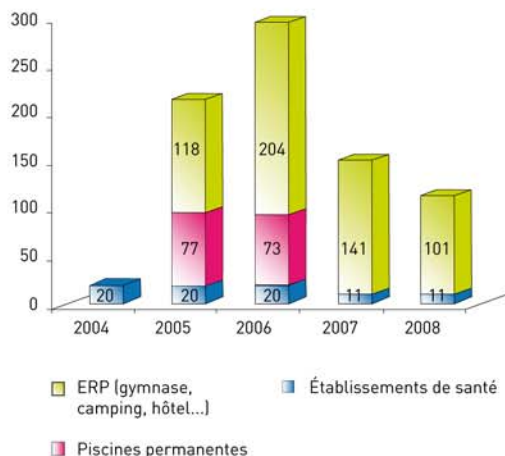
• **des entreprises exploitants des TARH**

Journées d'information et diffusion de guides techniques de bonnes pratiques.

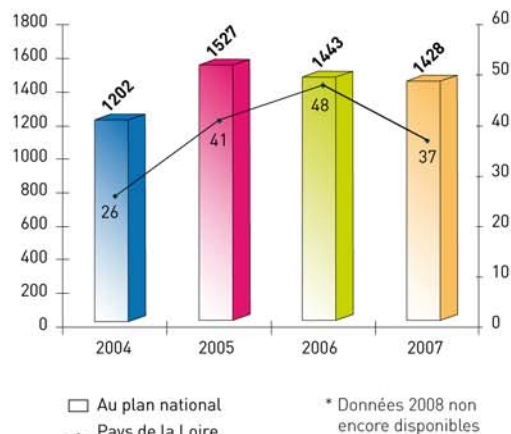
**Perspectives :**

- Poursuivre le contrôle des entreprises exploitant des TARH,
- Poursuivre le contrôle des réseaux d'eau chaude sanitaire dans les ERP,
- Conforter la sensibilisation des acteurs, notamment des bailleurs.

Évolution du nombre d'établissements contrôlés



Évolution du nombre de cas de légionelloses



Prioritaire

## Action 2

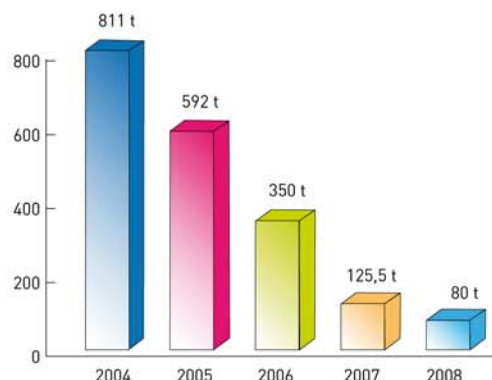
### Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle

- Amener les établissements industriels à définir des programmes de réduction voire de suppression de leurs rejets dans l'air de polluants particulièrement toxiques pour la santé (dioxines, métaux lourds, COV, CMR). Réalisation des programmes de maîtrise des rejets pour 48 établissements et engagement pour 21 établissements.

#### Perspectives :

*Poursuivre l'action engagée et suivre la réalisation effective des programmes de réduction.*

Réduction des émissions de COV toxiques :



Prioritaire

## Action 3

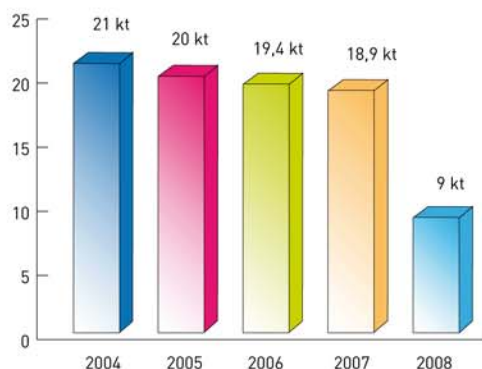
### Réduire les émissions d'oxydes d'azote des installations industrielles

- Amener les 10 principales entreprises industrielles émettrices d'oxydes d'azote à définir des programmes de réduction de leurs rejets dans l'air. L'engagement de maîtrise des émissions a été prescrit par arrêté préfectoral pour 8 établissements. Les actions menées ont permis de réduire les émissions de NOx pour ces établissements de 21 000 tonnes en 2004 à 9 000 tonnes en 2008.

#### Perspectives :

*Assurer un suivi des programmes de réduction en cours.*

Réduction des émissions industrielles de NOx (10 plus gros émetteurs) :



## Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses

### 4.1 Mise en place des périmètres réglementaires de protection des captages d'eau potable

Evolution du pourcentage de captages d'eau destinée à la consommation humaine protégés de 49% en 2004 à 69 % fin 2008 (342 captages protégés sur 495).

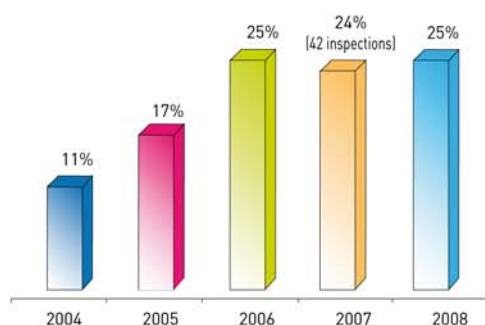
Contrôle annuel des prescriptions instaurées dans les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique (DUP).

### 4.2 Protection des captages d'eau potable des pollutions diffuses

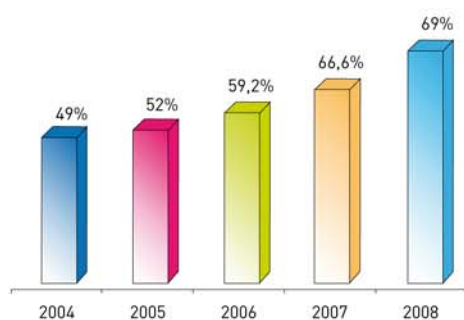
Elaboration de plans de gestion eau potable pour les ressources de surface exigeant cette démarche conformément au code de la santé publique : 3 plans ont abouti, 1 est en sursis à statuer et 3 n'étaient pas finalisés fin 2008.

7 actions ont été engagées pour l'élaboration de contrats de nappe et de bassin s'appuyant sur des structures opérationnelles (animateurs).

Évolution du contrôle des prescriptions réglementaires



Évolution des captages protégés



### 4.3 Prévention des impacts sur la qualité de l'eau potable liés aux pollutions accidentelles

Mise en œuvre de la cellule de gestion des alertes sur la Loire (sollicitée à 20 reprises depuis sa création).

Engagement de la démarche d'élaboration de plans d'alerte aux pollutions accidentelles pour 4 cours d'eau.

Etablissement d'une base de données des pollutions accidentelles et des principales sources potentielles de pollution accidentelle concernant les sites de pompage d'eau potable en vue d'améliorer la gestion de crise.

#### Perspectives :

- Poursuivre la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable (objectif : 100% des captages protégés fin 2010) et les contrôles d'application des DUP,
- Disposer de plans de gestion eau potable pour les ressources de surfaces,
- Poursuivre la mise en œuvre des plans d'alerte aux pollutions accidentelles.



